



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cours d'appel

Question écrite n° 82962

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur les conséquences de la postulation régionale (projet de loi « Macron »). Cette disposition du projet de loi risque de porter atteinte au maillage territorial de la justice, d'entraîner une désertification judiciaire et d'aboutir à des dysfonctionnements dans la justice de proximité. La postulation de cour remet en cause la présence de proximité des avocats locaux sur l'ensemble du territoire national ainsi que le service public de la justice (aide juridictionnelle, garde à vue, audition libre, contentieux de la liberté, comparution immédiate, hospitalisation d'office, etc.). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises afin de pérenniser le système de justice de proximité malgré la mise en œuvre de la multipostulation par cour d'appel.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82962

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4926

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)